

LES SERVICES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE MARIGNY-BRIZAY



	Les opérations que vous pouvez effectuer dans votre APC	Les opérations que vous ne pouvez pas effectuer dans une APC mais seulement dans un Bureau de Poste
Opérations postales	<ul style="list-style-type: none"> - Affranchissement - Vente timbres postaux et philatélie (sur commande) - Vente colissimo France, enveloppes Max France, enveloppes prêt à poster - Contrat de réexpédition du courrier - Dépôt/remise de colis et contre remboursement - Dépôt/remise de recommandé - Procuration postale 	<ul style="list-style-type: none"> - Vente Chronopost - Garde du courrier, poste restante ... - Vente colissimo étranger
Opérations bancaires	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt et retrait d'argent CCP/CNE <p>ATTENTION : 350€ maximum par compte et par semaine.</p> <p><i>Toujours être muni d'une pièce d'identité, du chéquier et /ou de la carte bancaire.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Emission et paiement Mandat cash - Virement compte à compte - Consultation du solde des comptes - Ouverture de compte - Procuration bancaire - Produit financier

Bureau de Poste référent : Neuville de Poitou 05.49.51.15.12
Centre de Distribution : Neuville du Poitou 05.49.39.52.54

Pour toute réclamation concernant le suivi du courrier et ou des colis, composer le 3631